



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2024_060

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**REPORT DE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE LECTURE - SIGNATURE
D'UN AVENANT N°1 AVEC DOMINIQUE SAMPIERO**

Vu la décision n° 2023_822 du 12 décembre 2023 par laquelle le Président a autorisé la signature d'un contrat de prestations artistiques avec Dominique SAMPIERO, domicilié à Floursies (59440), 18 rue du Moulin, ayant pour objet l'animation de la cérémonie de signature du Contrat Territoire Lecture au pôle culturel *Le Cuivre* à Labourse pour un montant de 568 € nets de taxe,

Considérant que ce contrat a été signé le 13 décembre 2023,

Considérant que cette cérémonie de signature devait intervenir le 21 décembre 2023 et que la Communauté d'Agglomération souhaite la reporter au 17 février 2024,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n°1 au contrat avec Dominique Sampiero ayant pour objet de modifier la date de son intervention artistique et de la reporter au 17 février 2024,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 au contrat avec Dominique Sampiero ayant pour objet de modifier la date de son intervention autour de la signature du Contrat Territoire Lecture initialement prévu le 21 décembre 2023 au pôle culturel *Le Cuivre* à Labourse, reporté au 17 février 2024 selon le contrat joint en annexe de la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le - 6. FEV. 2024

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 7 FEV. 2024

Et de la publication le : - 7 FEV. 2024

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES

Entre la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
et Dominique SAMPIERO

AVENANT N°1 AU CONTRAT

Entre : Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane
Hôtel communautaire
100, avenue de Londres
CS 40548
62411 BÉTHUNE CEDEX
représentée par Olivier GACQUERRE, en sa qualité de Président, dument autorisé par décision n°2023_XXX en date du

Et : Dominique SAMPIERO
18 rue du Moulin
59440 FOURSIES
N°SIRET : 393784905 00027
Courriel : dominique.sampiero@orange.fr
Représenté par Dominique Sampiero en sa qualité d'auteur,
Ci-après dénommé « LE PRESTATAIRE », d'autre part,

Par décision n°2023_822, le Président a décidé de signer un contrat de prestations artistiques avec Dominique SAMPIERO, ayant pour objet l'animation autour de la signature du Contrat Territoire Lecture en présence de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département du Pas-de-Calais.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

L'article 1 relatif à l'objet du contrat de la prestation est modifié de la façon suivante :
Le prestataire est chargé par l'organisateur d'animer par sa présence la signature du Contrat Territoire Lecture en proposant une rencontre et une lecture le samedi 17 février 2024 à partir de 9h45 au pôle lecture le Cuivre de Labourse.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à BETHUNE en autant d'exemplaires que de parties,

Par délégation du Président,
Le Directeur Général Adjoint

Dominique SAMPIERO

Christophe MASSE